



ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytsverve,
Ambassadeur, Représentant permanent
au

Conseil de sécurité

Débat sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales :
« Prévention des conflits et pérennisation de la paix »

New York, le 10.01.2017

Madame la Présidente, Madame la Ministre,

La Belgique vous remercie de nous avoir donné cette occasion d'aborder ensemble cette réflexion stratégique sur un sujet de premier ordre. Je remercie également vivement le Secrétaire général des propos engagés qu'il a tenus. Nous nous réjouissons de ce qu'il ait choisi d'accorder une grande importance à ce thème pour son mandat. Nous le soutenons pleinement dans son action.

La Belgique souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne et à celle de la Finlande prononcée au nom du Groupe d'amis de la médiation, dont elle fait partie. Je souhaiterais faire quelques remarques complémentaires.

Madame la Présidente,

La prévention des conflits est un objectif ambitieux que se sont donné les Etats membres. L'adoption simultanée de résolutions identiques par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, en avril 2016, témoigne d'un engagement commun vers cet objectif et une approche globale de la pérennisation de la paix, reposant sur la prévention des conflits et l'élimination de leurs causes profondes. Cet objectif ambitieux doit requérir notre attention de tous les instants et c'est pourquoi le débat d'aujourd'hui revêt une telle importance.

Les crises et les conflits trouvent leurs origines dans un faisceau de facteurs : une solution unique ne les résoudra pas. Comme le Secrétaire général le souligne, il faut combattre les causes profondes des conflits à travers les trois piliers des Nations unies : la paix et la sécurité, évidemment, mais aussi le développement durable et les droits humains. Le respect du droit international et la lutte contre l'impunité sont également des éléments fondamentaux.

Même en l'absence de conflit, notre attention doit se porter sur la consolidation de la paix ; en travaillant sur les droits de l'homme, le développement durable et l'Etat de droit. Les conflits n'arrivent pas par hasard. Nous estimons à cet égard utile de poursuivre la réflexion à l'ONU sur un

mécanisme d'alerte précoce, comme il en existe dans d'autres organisations internationales. La prérogative du Secrétaire général d'attirer l'attention du Conseil sur une situation posant un risque pour la paix et la sécurité est fondamentale. Des contacts réguliers entre le Conseil de sécurité et le Secrétariat nous semblent une autre voie à creuser. Des pratiques existantes comme le Tour d'horizon prospectif méritent d'être dynamisées.

Il est crucial d'investir dans le développement durable, l'éducation, les droits de l'homme et l'Etat de droit. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit figurer très haut dans les priorités de chacun des Etats. Il est assorti d'une série d'objectifs interdépendants, dont celui d'assurer une paix durable, la promotion de sociétés pacifiques et inclusives, l'accès à la justice pour tous et le renforcement d'institutions responsables et efficaces. Une attention particulière aux pays en situation de fragilité et à ceux affectés par les conflits et aux défis qu'ils affrontent en matière de consolidation de la paix est d'autant plus nécessaire pour assurer leur développement inclusif au travers d'une paix durable. La Belgique, quant à elle, a décidé d'allouer 50% de son aide publique au développement aux pays fragiles et les moins avancés. Elle plaide pour que les autres donateurs fassent de même.

Pendant un conflit, des mesures de transition peuvent aussi être prises pour investir dans la paix future. C'est important, par exemple, de lancer un processus éducatif et de réconciliation à l'intention des victimes de conflit afin d'éviter la perpétuation de la violence par une génération ayant perdu ses repères. A cet égard, la réhabilitation et la réintégration des enfants affectés par les conflits armés, via des programmes appropriés, est cruciale pour assurer une paix et une sécurité durables. Une action déterminée dans ce domaine permet de briser le cercle vicieux de la violence et constitue un formidable instrument de prévention des conflits.

Le Conseil de sécurité est amené régulièrement à examiner les mandats des opérations de paix, pour les modifier ou décider d'y mettre fin. Les phases de transition qui résultent de ces développements peuvent être des périodes de fragilité pour l'Etat hôte et ses institutions. Aussi, la Belgique plaide-t-elle pour une meilleure articulation entre l'action des opérations de maintien de la paix et celle du reste du système ONU présent sur place, en particulier au moment de la transition. Elle plaide également pour que les stratégies de transition et de sortie soient adéquatement articulées autour des processus politiques, lesquels doivent inclure les processus de Démobilisation-Désarmement-Réinsertion, de Réforme du Secteur de la Sécurité, de justice transitionnelle et de renforcement des institutions et des capacités. Ces processus, qui doivent s'envisager sur le moyen et long terme, et dépassent donc la durée de vie des missions, illustrent la nécessité de mieux tenir compte des dimensions consolidation de la paix et développement dans le cadre d'une approche intégrée de la paix durable. Ils impliquent également un engagement politique du pays hôte sur les finalités de l'action menant à une paix durable et un dialogue inclusif avec les parties prenantes sur le plan interne. Le rôle de la société civile et des femmes dans ce dialogue inclusif est crucial en vue de garantir une paix durable. La législation belge conditionne l'aide financière publique aux processus de médiation à la présence d'au moins 50 pourcent de femmes dans les structures de médiation. Madame la Présidente, la Belgique salue votre engagement personnel pour la promotion du rôle des femmes et de l'agenda femmes, paix et sécurité.

Une transition ratée porte en elle les germes d'un nouveau conflit. Il est important notamment d'investir dans le développement des capacités locales afin d'augmenter la résilience au conflit et de restaurer les liens entre dirigeants et dirigés. La Belgique tente de mettre en œuvre cette approche, par exemple au Mali, où elle est à la fois un partenaire de développement et de sécurité : formation de l'armée malienne avec la mission européenne EUTM, formation et conseil stratégique des Forces de sécurité intérieure en vue de lutter contre le terrorisme et le trafic de drogue. Nous y jouons un rôle actif pour promouvoir la participation des femmes dans le processus de paix.

Madame la Présidente,

La prévention des conflits est avant tout une question de volonté politique : celle des Etats directement concernés ; celle des Etats membres du Conseil de sécurité ; celle de l'Assemblée générale ; mais également de *leadership* du Secrétaire général, appelé à assurer la cohérence de l'action du système des Nations unies vers la paix. Sans volonté politique, il ne peut y avoir de prévention de conflit ni de paix durable. Il faut avoir le courage et la détermination de s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Le Conseil de sécurité peut contribuer de plusieurs manières à l'objectif de la pérennisation de la paix. A commencer par l'inclusion, dans le texte de ses déclarations et de ses résolutions, de notions soulignant le caractère inclusif de cette approche globale. Que ce soit concernant les femmes, les enfants ou les minorités, une mention spécifique peut faire la différence. Plus encore, ses prises de position, que ce soit pour soutenir un processus de médiation ou un accord de paix, ou pour condamner un manque de progrès, ont un impact. L'exemple du soutien du Conseil de sécurité aux Accords de paix d'Arusha en est une illustration positive.

Le recours à la médiation en tant qu'instrument de prévention et de résolution des conflits doit, quant à lui, devenir plus systématique. La Belgique soutient ici pleinement l'action du Secrétaire général en matière de médiation et plaide pour l'accroissement des capacités des organisations régionales en la matière. Elle appelle aussi à permettre aux femmes de jouer activement le rôle important qui est le leur dans les processus de médiation et de résolution des conflits. J'ouvre ici une courte parenthèse pour indiquer que la Belgique organisera le 14 février prochain, à Bruxelles, une conférence internationale de haut niveau consacrée précisément au thème de la médiation.

Madame la Présidente,

Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2282 d'avril 2016, a confirmé les fonctions qu'il attribue à la Commission de consolidation de la paix, organe consultatif au centre de l'architecture de consolidation de la paix. La Commission peut relayer utilement des messages de la société civile, et également interagir avec les organisations régionales. Le Conseil a de plus encouragé la Commission à développer des synergies avec le Fonds pour la consolidation de la paix. La Belgique appelle à ce que la Communauté internationale saisisse le potentiel que présente cette Commission et ce Fonds.

Ce Fonds, auquel la Belgique contribue avec plus de 50 pays, permet de financer des projets de manière souple et rapide. Il est idéal pour combler un besoin lors d'une période de transition, par exemple dans le développement des capacités locales. Nous encourageons les Etats membres à soutenir financièrement cet instrument afin de permettre la prévisibilité de ses ressources.

Pour conclure, la prévention des conflits est un thème cher à la Belgique. Nous sommes prêts à travailler en partenariat pour consolider la paix, notamment au sein du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, où la Belgique prend place cette année pour un mandat de deux ans.

Je vous remercie de votre attention.